

**SEANCE DU  
19 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORT N° III-3  
24SGADB0069**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
19**

**Date de convocation :  
13 septembre 2024**

**Date d'affichage :  
20 septembre 2024**

**OBJET:  
Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 -  
Phase 2 - Centre-ville de Montceau-les-  
Mines - Autorisation de signature d'une  
modification n°1 au marché 23020PAP01**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 septembre à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition - rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Pascale FALLOURD  
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. GOMET (pouvoir à M. CASSIER)  
Mme PICARD (pouvoir à M. BURTIN)  
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

GUY SOUVIGNY



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la décision n° 23SGADB0128 du bureau communautaire du 14 septembre 2023 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 – phase 2,

Vu le marché n° 23020PAP01 du 20 septembre 2023, visé le 20 septembre 2023 et notifié le 21 septembre 2023,

Vu les articles R.2194-7 et R.2194-8 du Code de la commande publique relatif aux modifications du marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant, labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Le projet porté par la Communauté Urbaine vise à créer et valoriser un cheminement cyclable agréable le long du canal du Centre, en sécurisant le tracé existant et le modifiant pour partie, pour le rapprocher du canal. Il s'agit de développer les déplacements doux de dimension locale ou à vocation touristique. L'objectif est de favoriser une réappropriation des berges du canal du Centre par la population.

Une première phase d'aménagement a été réalisée en 2021-2022, entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9<sup>ème</sup> écluse de Montceau-les-Mines, via Montchanin et Blanzay, sur 13,67 km.

Une seconde phase est en cours de réalisation à ce jour, dans la traversée du centre-ville de Montceau-les-Mines, entre le pont de la 9<sup>ème</sup> écluse et le pont de Lucy, sur une longueur de 2,4 km.

Par marché n° 23020PAP01, les travaux de VRD de la phase 2, ont été confiés à l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 359 561,00 € HT, soit 431 473,20 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires et ont nécessité la modification du marché de travaux initial.

En effet, des quantités ont été ajustées. Cela représente un montant de 8 913,00 € HT suivant le détail ci-dessous :

- Ligne de prix 108 : Découpe soignée d'enrobés, pour un revêtement d'une épaisseur inférieure ou égale à 7 cm, 1 015 ml au lieu de 1 000 ml, pour un montant de 18,00 € HT
- Ligne de prix 111 : Rabotage ou décrotage de la couche de surface avec évacuation, sur trottoir, 3 420 m<sup>2</sup> au lieu de 3 100 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 760,00 € HT
- Ligne de prix 112 : Déblais sous trottoirs, 683 m<sup>3</sup> au lieu de 603 m<sup>3</sup>, pour un montant de + 2 000,00 € HT
- Ligne de prix 122 : Fourniture et mise en œuvre de grave naturelle de carrière 0/31.5 sous trottoir partagé, 456 m<sup>3</sup> au lieu de 424 m<sup>3</sup>, pour un montant de 1 920,00 € HT
- Ligne de prix 131 : Fourniture et pose de dalles podotactiles, 49 ml au lieu de 46 ml, pour un montant de 255,00 € HT
- Ligne de prix 138 : Enrobés sur chaussée au finisseur, enrobés 0/6 dosé à 120 kg/m<sup>2</sup>, 1 700 m<sup>2</sup> au lieu de 1 600 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 000,00 € HT
- Ligne de prix 141 : Préparation des aires sous béton désactivé avec nettoyage, 1 560 m<sup>2</sup> au lieu de 1 240 m<sup>2</sup>, pour un montant de 960,00 € HT

L'ensemble des modifications au marché initial évoquées ci-dessus ayant une incidence financière, le montant total du marché est alors ajusté à 368 474,00 € HT, soit 442 168,80 € TTC.

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est prolongé de 3 mois.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°23020PAP01 conclu avec l'entreprise COLAS FRANCE, ayant pour objet :
  - o D'acter un ajustement de quantités ayant un impact sur le montant du marché initial, pour aboutir à un montant de marché à 368 474,00 € HT, soit 442 168,80 € TTC ;
  - o D'acter une prolongation du délai d'exécution de 3 mois.

à la sous-préfecture le 20 septembre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 20 septembre 2024

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

